

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 7 du 10 juin 2011



La campagne de plantes annuelles et géraniums se termine. Les serres se sont vidées pour laisser la place aux nouvelles productions pour l'automne. Les premiers empotages de jeunes plants de chrysanthèmes et cyclamens ont déjà eu lieu.

## ALEURODES : toujours absents

Fuchsias et Lantanas, pourtant des cultures sensibles aux aleurodes sont toujours indemnes d'aleurodes.

## THRIPS : très peu présents

Alors que les cultures de plantes annuelles et géraniums s'achèvent, le niveau d'infestation des cultures par les thrips reste toujours bas.

## PUCERONS : de rares foyers

La présence de pucerons n'est que rarement signalée mais il faut rester vigilant afin de démarrer les cultures de chrysanthèmes dans un environnement propre.

## SCIARIDES : absentes

Les sciarides étant très polyphages, les chrysanthèmes et les cyclamens ne seront pas épargnés en cas d'attaque. Il faut rester vigilant et être attentif.

### BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

#### Des serres propres pour démarrer les cultures d'automne

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Aleurodes	Fuchsia	
Aleurodes	Lantana	
Puceron	Géranium	
Thrips	Géranium	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »*